

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le 31 mars 2022**

Commission canadienne du tourisme
Explications
31 mars 2022

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion et le développement du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle fournit des renseignements sur les marchés et des données sur l'industrie aux gouvernements, aux partenaires et aux entreprises touristiques pour les aider à prendre des décisions éclairées. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Développement économique et des Langues officielles et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing au pays et dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Chine et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires. La CCT travaille en collaboration avec l'industrie, les communautés et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'attrait des destinations touristiques du Canada auprès des visiteurs et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
31 mars 2022

Résultats trimestriels et depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2022	Période de trois mois terminée le 31 mars 2021	Écart
Produits provenant de partenaires	413 \$	191 \$	222 \$
Les partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales ont augmenté par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Au T1 de 2022, la CCT a pu reprendre des activités de marketing qui avaient été interrompues en 2021 et elle a signé de nouveaux accords de partenariat pour 2022. Les marchés affichant une hausse des produits sont les suivants : le Japon, 112 k\$; l'Australie, 87 k\$; l'Allemagne, 83 k\$; et le Mexique, 62 k\$. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par une baisse des produits liés au marché des événements d'affaires (113 k\$).			
Autres produits	201	318	(117)
Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et le recouvrement de taxes à la consommation. L'écart au T1 de 2022 est principalement attribuable à un décalage des recouvrements (120 k\$) au bureau de la Chine en raison du renouvellement de l'accord de partage des bureaux.			
Charges de marketing et de ventes	21 579	15 020	6 559
En raison de l'assouplissement des restrictions concernant les déplacements au T1 de 2022, la CCT a augmenté ses activités de marketing dans les marchés étrangers tout en continuant d'investir dans le marché intérieur. Les dépenses ont également augmenté en raison du financement additionnel pour aider les visiteurs à découvrir le Canada. Au total, les dépenses ont augmenté de 12 M\$ et cette hausse se répartit comme suit : États-Unis, 5,8 M\$; programmes internationaux, 2,9 M\$; Europe, 1,8 M\$; événements d'affaires, 1,1 M\$; Asie-Pacifique, 231 k\$; Mexique, 193 k\$.			
La hausse a été contrebalancée par une baisse des dépenses liées au programme national (5,5 M\$), dans le cadre du plan de réponse, reprise et résilience qui a pris fin en 2021.			
Services d'entreprise	2 184	1 935	249
La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. L'augmentation des dépenses au T1 de 2022 par rapport au T1 de l'an dernier est principalement attribuable aux dépenses du T1 de 2022 liées aux déplacements et aux réunions, aux frais de formation, aux honoraires d'experts-conseils et aux frais juridiques. L'augmentation des dépenses est aussi attribuable aux coûts de désaffectation liés à la remise en état de locaux loués en Chine.			
Stratégie, analytique et gestion de destinations	1 636	1 349	287
La CCT donne la priorité aux investissements liés à la stratégie, à la recherche et au développement des destinations. Les charges incluent les honoraires d'experts-conseils, la location de bureaux et les frais de déplacement. L'augmentation est principalement attribuable à la recherche.			
Crédits parlementaires	34 582	23 916	10 665
Les crédits parlementaires au T1 de 2022 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du financement additionnel reçu pour aider les visiteurs à découvrir le Canada.			

Risques et incertitudes

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Le risque ci-dessous est pertinent pour notre organisme, mais il n'est pas inclus dans le plan d'entreprise 2021-2025.

- **Mandat**

Dans la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*, le premier aspect de la mission donnée à la Commission est de « veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme ». La COVID-19 devient endémique et la période de reprise se prolonge, ce qui remet en question la capacité de l'organisme de s'acquitter de son mandat prescrit par la loi. De nombreux organismes ont cessé leurs activités, ce qui entraîne des répercussions négatives durables sur l'écosystème complexe du tourisme et sur les organisations et les entreprises qui ont survécu. Alors que le monde amorce la reprise, la demande de voyages d'agrément et d'affaires augmente. DC n'a pas les moyens d'aider pleinement le secteur à se rétablir ni la capacité de se pencher sur les lacunes profondes et nombreuses en matière de chaîne d'approvisionnement et de main-d'œuvre en tourisme.

Mesures d'atténuation : Nous ne serons pas en mesure d'atténuer certains éléments de ce risque. En effet, certains facteurs, comme le nombre de cas de COVID-19, les nouveaux variants, la vaccination et les restrictions concernant les déplacements, échappent à notre contrôle. Le financement unique de 100 millions de dollars sur trois exercices du gouvernement annoncé dans le budget 2021 pour aider les visiteurs à découvrir le Canada nous aidera à cibler les voyageurs à valeur élevée et à stimuler la demande auprès des visiteurs étrangers et du pays.

Les risques que le plan d'entreprise 2021-2025 définit comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Conjoncture économique et géopolitique mondiale**

L'économie mondiale et diverses économies du monde, dans les marchés où nous investissons, pourraient subir un important ralentissement de leur croissance, des bouleversements dans leur paysage politique, le contrecoup des changements climatiques, un événement sanitaire mondial, ou encore des perturbations sur le plan de la sécurité qui nuiraient aux voyages vers le Canada et à l'intérieur du pays.

Mesures d'atténuation : Nous nous appuyerons sur la recherche et l'analyse de données pour prendre des décisions sur les occasions les plus prometteuses pour le Canada au niveau national et international. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux pour assurer l'harmonisation. Nos décisions seront éclairées par l'expérience de nos partenaires. Nous réaffecterons les fonds en fonction des conditions. Nous soutiendrons l'industrie en lui fournissant de la recherche, des renseignements, des outils, des ressources liées aux médias et des occasions de vente, afin de l'aider à traverser cette crise et à maintenir les entreprises en activité pendant cette période critique.

- **Pandémie**

Il existe un risque que nous ne soyons pas en mesure de faire efficacement la promotion du Canada dans la « nouvelle normalité », en raison de la perturbation de la demande pour des voyages intérieurs et internationaux causée par la pandémie de COVID-19. Le Canada devra affronter une concurrence internationale féroce pour attirer les visiteurs une fois les frontières

rouvertes ainsi qu'une diminution de l'infrastructure, des talents, des capacités et des systèmes visant à assurer le déplacement des visiteurs en raison de l'interruption liée à la pandémie.

Mesures d'atténuation : Nous ne serons pas en mesure d'atténuer certains éléments de ce risque. En effet, certains facteurs, comme le nombre de cas de COVID-19, les nouveaux variants, la vaccination, la réouverture des frontières et les restrictions concernant les déplacements, échappent à notre contrôle. Le financement unique de 100 millions de dollars sur trois exercices du gouvernement annoncé dans le budget 2021 pour aider les visiteurs à découvrir le Canada nous aidera à cibler les voyageurs à valeur élevée et à stimuler la demande auprès des visiteurs étrangers et du pays.

○ **Confiance des intervenants**

Il existe un risque que notre capacité à soutenir une industrie touristique canadienne dynamique et rentable ne réponde pas aux attentes des intervenants, ce qui nuirait à notre réputation.

Mesures d'atténuation : Nous avons élaboré une approche en trois phases pour gérer la crise liée à la COVID-19 : notre plan de réponse, reprise et résilience. Destination Canada et ses partenaires tirent des leçons de la crise et remodèlent leur travail pour intégrer la résilience à leur mandat. Grâce aux données et aux analyses, nous ajustons nos plans pour utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible. Nous avons renforcé la diffusion de renseignements à nos partenaires et à l'industrie afin de tenir tout le monde informé. Nous avons élargi nos contacts avec les associations nationales représentant l'économie du tourisme afin de nous assurer que nous avons la meilleure vision possible du secteur. En tout temps, nous prenons des décisions dans notre domaine qui permettront à l'industrie de se rétablir aussi rapidement que les conditions le permettent.

○ **Réorientation stratégique**

Il existe un risque que notre stratégie change et que le financement et les ressources nécessaires à l'exécution ne soient pas alignés pour réaliser efficacement notre mandat. Notre dépendance à l'égard des partenaires dans le contexte du développement des destinations et du mandat plus large entraîne des difficultés pour atteindre les objectifs et gérer les relations.

Mesures d'atténuation : Nous élaborons une stratégie depuis la base, qui intègre le développement des destinations et d'autres occasions dans la planification de l'entreprise. Les ressources seront ajustées afin que ces occasions puissent être pleinement exploitées. La réalisation du potentiel du développement des destinations nécessitera une coordination étroite avec de nombreux acteurs indépendants. Les mécanismes de coordination du gouvernement du Canada seront massivement utilisés afin de gagner du terrain et d'obtenir un alignement, si les conditions le permettent. Le développement des destinations est une responsabilité partagée entre nous et d'autres, notamment les agences de développement régional.

○ **Efficacité du marketing**

Les efforts que nous déployons pour promouvoir le Canada comme destination touristique de premier choix pourraient ne pas être efficaces.

Mesures d'atténuation : Collectivement avec nos partenaires, nous nous efforcerons de surmonter les défis et de renforcer nos capacités de marketing numérique et stratégique. Nous poursuivrons l'analyse et le partage des données pour mieux mesurer les résultats de nos efforts combinés de marketing.

○ **Mesure du rendement**

Il est possible que nous ne puissions mesurer l'incidence, l'efficacité et les résultats de nos activités de marketing, y compris l'utilisation de nouvelles technologies de communication marketing, d'une manière qui soit pertinente pour nos divers intervenants.

Mesures d'atténuation : Nous continuerons d'utiliser les toutes dernières technologies pour mesurer les résultats de nos efforts de marketing et continuerons de collaborer avec nos partenaires pour normaliser les méthodes de mesure du rendement.

○ **Gestion des changements**

Il existe un risque que nos besoins dynamiques et changeants en matière de compétences et de talents pour soutenir notre réorientation stratégique nuisent à l'efficacité et à l'efficacité de notre organisme. La dynamique actuelle pourrait influencer notre capacité à recruter les bons talents, à susciter leur engagement et à les retenir. En effet, il y a une forte concurrence sur le marché pour ces nouvelles habiletés et expériences recherchées.

Mesures d'atténuation : Nous miserons sur la formation, les occasions d'enrichissement au travail et l'amélioration de la communication avec le personnel. Nous continuerons de moderniser notre approche de dotation et d'actualiser nos plans de relève à l'échelon des gestionnaires afin d'assurer une continuité ininterrompue des activités lorsque d'importants postes de direction deviennent vacants.

○ **Gestion des partenariats et des relations**

En raison de notre dépendance à l'égard des partenariats stratégiques et du nombre et de la complexité de ces accords, les risques associés à la gestion des contrats et des accords de partenariat augmentent. Alors que nous nous efforçons de partager nos travaux de recherche, de collaborer et de communiquer de nouvelles manières et avec de nouveaux intervenants de l'économie du tourisme, les risques associés à la gestion de ces relations avec autant d'acteurs augmentent également.

Mesures d'atténuation : Nous continuerons à tirer parti des relations solides que nous entretenons avec divers partenaires et nous chercherons à rendre nos relations toujours plus bénéfiques grâce à des renseignements, des produits et des services. Nous chercherons à obtenir un retour d'information utile pour vérifier que nous répondons bien aux besoins de nos partenaires.

○ **Devise**

La dépréciation du dollar canadien et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle entraîne pourraient se traduire par une portée et une incidence moindres pour nos activités de marketing dans les marchés étrangers où la concurrence est féroce.

Mesures d'atténuation : Nous maintenons un portefeuille d'investissement équilibré, en répartissant nos investissements dans divers marchés de voyages d'agrément et d'affaires afin d'équilibrer les risques et de maximiser le rendement. De plus, nous travaillons avec nos grands fournisseurs pour gérer le risque en fixant des taux de change avant chaque mois afin de réduire la fluctuation de la valeur de nos opérations en devises étrangères.

Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement

La pandémie de COVID-19 est maintenant passée à la phase endémique. Au moment de rédiger le présent rapport, les frontières internationales sont rouvertes et la CCT continue de concentrer ses efforts sur le marché touristique américain et d'autres marchés étrangers. Les produits provenant des partenaires devraient demeurer faibles en 2022. Nous ne pouvons toujours pas déterminer quelles seront la durée et l'ampleur de l'incidence de l'endémie sur le fonctionnement de la CCT. Par conséquent, il n'est pas possible actuellement d'estimer l'incidence financière de l'endémie sur les futurs résultats des activités et sur la situation financière future de la CCT.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

La présidente-directrice générale,

Le vice-président principal, Finances et Gestion
du risque, et chef des services financiers,





Marsha Walden

Anwar Chaudhry

*Vancouver, Canada
24 mai 2022*

*Vancouver, Canada
24 mai 2022*

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière**

Au 31 mars 2022

(en milliers)

	31 mars 2022	31 décembre 2021
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 632 \$	11 118 \$
Créances		
Partenaires	42	535
Gouvernement du Canada	383	16 376
Autres	2	14
Actif au titre des prestations constituées	1 934	1 934
Placements de portefeuille	545	541
	<u>28 538</u>	<u>30 518</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	5 780	16 698
Rémunération des employés	2 162	2 246
Gouvernement du Canada	176	0
Passif au titre des prestations constituées	3 748	3 783
Produits reportés	334	569
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	359	384
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	164
	<u>12 671</u>	<u>23 844</u>
Actifs financiers nets	<u>15 867</u>	<u>6 674</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 131	4 573
Immobilisations corporelles	889	959
	<u>6 020</u>	<u>5 532</u>
Excédent accumulé	<u>21 887 \$</u>	<u>12 206 \$</u>

Commission canadienne du tourisme**État des résultats**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2022	2021
Produits		
Produits provenant des partenaires	413 \$	191 \$
Autres	201	318
	<u>614</u>	<u>509</u>
Charges		
Marketing et ventes	21 579	15 020
Services d'entreprise	2 184	1 935
Stratégie, analytique et gestion des destinations	1 636	1 349
Amortissement des immobilisations corporelles	81	77
	<u>25 480</u>	<u>18 381</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(24 866)	(17 872)
Crédits parlementaires	34 582	23 916
(Déficit) excédent de la période	<u>9 716</u>	<u>6 044</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période	12 242	36 530
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>21 958 \$</u>	<u>42 574 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers)

	2022	2021
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période	(36) \$	51 \$
(Pertes non réalisées) gains non réalisés attribuables au cours du change	(71)	(34)
Montants reclassés dans l'état des résultats	36	(51)
(Pertes de réévaluation nettes) gains de réévaluation nets pour la période	(35)	(85)
(Pertes de réévaluation accumulées) gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	(71) \$	(34) \$

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2022	2021
(Déficit) excédent de la période	9 716 \$	6 044 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12)	(36)
Amortissement des immobilisations corporelles	81	77
Cession nette d'immobilisations corporelles	1	-
	70	41
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(558)	(9 186)
	(558)	(9 186)
(Pertes de réévaluation nettes) gains de réévaluation nets	(35)	(85)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	9 193	(3 186)
Actifs financiers nets au début de la période	6 674	29 748
Actifs financiers nets à la fin de la période	15 867 \$	26 562 \$

Commission canadienne du tourisme

État des flux de trésorerie

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2022	2021
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations *	48 916 \$	23 916 \$
Partenaires	671	1 331
Autres	119	242
Intérêt	59	53
	<u>49 765</u>	<u>25 542</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(30 967)	(24 193)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(4 233)	(3 932)
	<u>(35 200)</u>	<u>(28 125)</u>
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de fonctionnement	<u>14 565</u>	<u>(2 583)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12)	(36)
	<u>(12)</u>	<u>(36)</u>
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement en immobilisations	(12)	(36)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(4)	(6)
	<u>(4)</u>	<u>(6)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	(4)	(6)
(Pertes de réévaluation nettes) gains de réévaluation nets pour la période	<u>(35)</u>	<u>(85)</u>
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie pour la période	<u>14 514</u>	<u>(2 710)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>11 118</u>	<u>37 784</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>25 632 \$</u>	<u>35 074 \$</u>

* Les rentrées de fonds comprennent un financement additionnel de 14,3 M\$ pour aider les visiteurs à découvrir le Canada, qui a été comptabilisé au 31 décembre 2021.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant des partenaires

La Commission mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la Commission assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits sur la durée effective du contrat ou au moment où l'activité s'est déroulée. Les produits provenant de partenaires obtenus alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services d'entreprise. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en produits provenant des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les produits reçus des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité à laquelle ils se rapportent ou sont comptabilisés à titre de produits provenant des partenaires sur la durée effective du contrat. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021, le solde des produits reportés se compose uniquement de produits reportés provenant d'organismes partenaires.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail. La charge d'amortissement est incluse dans les services généraux dans le calcul du coût de fonctionnement net.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

l) Avantages sociaux futurs

La Commission propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. S'il ne reste plus d'employés actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2021, la DMERCA a été évaluée à 0,0 an (0,0 an en 2020) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la Commission (RRS), à 13 ans (14 ans en 2020) pour le régime de retraite des employés de la Commission au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), sans objet (21 ans en 2020) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2020) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2020) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni participent aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins d'amortissement, à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, aux éventualités, aux produits provenant des partenaires, aux charges payées d'avance et aux charges à payer.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et les employés de direction à l'échelon de vice-président principal et aux échelons supérieurs.

p) Contributions en nature des partenaires

Dans le cours normal de ses activités, la Commission reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les services d'audit et les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

q) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2021, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2022, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.
- b) La Commission comptabilise maintenant les charges de son Unité de la recherche dans les charges liées à la stratégie, à l'analytique et à la gestion des destinations plutôt qu'au poste Marketing et ventes. Les chiffres de l'exercice précédent utilisés pour fins de comparaison ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice en cours. Voir l'état des résultats.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 s'élèvent à 156,2 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 96,2 millions de dollars et un financement de 60,0 millions de dollars liés au budget fédéral de 2022, soit le financement additionnel pour aider les visiteurs à découvrir le Canada (96,2 millions de dollars et 25,0 millions de dollars du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022). La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	31 mars 2022	31 décembre 2021
Excédent de fonctionnement accumulé	21 958 \$	12 242 \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	(71)	(36)
Excédent accumulé	<u>21 887 \$</u>	<u>12 206 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2022

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	31 mars 2022
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	757 \$	- \$	1 948 \$	340 \$	3 045 \$
Acquisitions	12				12
Cessions	(9)		(122)	(3)	(135)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	760	-	1 826	337	2 923
Amortissement cumulé, début de la période	591	-	1 204	291	2 087
Charge d'amortissement	29		48	5	81
Cessions	(9)		(122)	(3)	(134)
Amortissement cumulé, fin de la période	610	-	1 130	294	2 034
Valeur comptable nette	150 \$	- \$	696 \$	43 \$	889 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Total pour 2021
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	671 \$	- \$	1 948 \$	340 \$	2 959 \$
Acquisitions	136				136
Cessions	(53)				(53)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	754	-	1 948	340	3 042
Amortissement cumulé, début de la période	538	-	1 013	272	1 823
Charge d'amortissement	102		192	19	313
Cessions	(53)				(53)
Amortissement cumulé, fin de la période	587	-	1 205	291	2 083
Valeur comptable nette	167 \$	- \$	743 \$	49 \$	959 \$